

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes sub-tables for 'DE BRUXELLES' and 'DE GAND'.

ALLEMAGNE. — Francfort, 17 mai.

On écrit de Hanovre, 10 mai: A peine la nouvelle se fut-elle répandue dans le royaume que la chambre était en nombre pour délibérer.

ANGLETERRE. — Londres, le 18 mai.

Les journaux de New-York annoncent que le nouveau gouverneur du Canada, sir G. Arthur, a ordonné diverses exécutions à mort de personnes compromises dans la révolte.

FRANCE. — Paris, le 19 mai.

Le voyage que le roi avait projeté de faire cette année à Pau est ajourné jusqu'à l'été prochain. Le motif de ce retard vient, dit-on, de ce que la session des chambres ne pourra être close qu'à une époque trop avancée pour pouvoir ensuite se mettre en route.

FEUILLETON.

LE PALAIS DES SINGES A PARIS.

AVENTURE ANGLAISE.

On remarque au Jardin des Plantes à Paris, une cage vaste et magnifique qu'on appelle le Palais des Singes. Cette dépense si nécessaire à la science et à une capitale n'a pas été faite sans provoquer de belles déclamations patriotiques sur l'inconscience de bâtir des palais pour les animaux.

QU'IL VEUT MOURIR DANS LE SEIN DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE APOSTOLIQUE ET ROMAINE. M. l'abbé Dupanloup lui avait fait hommage de sa Journée du Chrétien par Bossuet.

Il y a environ quinze jours, le prince rédigea un projet de deux actes qu'il voulait envoyer au pape; c'était une lettre au Saint-Père, et une déclaration de ses sentiments.

Ce fut après cela qu'il se confessa et reçut l'extrême-onction. Il s'unifia aux prières d'église. M. l'archevêque n'assistait pas à la cérémonie, mais il vint deux fois dans la journée savoir des nouvelles de M. de Talleyrand.

La lettre du pape et la déclaration sont parties pour Rome; on espère qu'elles seront rendues publiques.

On lit dans le Journal des Débats: Les témoins qui ont assisté à la lecture des deux actes signés par M. le prince de Talleyrand, quelques heures avant sa mort, sont M. le duc de Noailles, M. Royer-Collard, M. le comte de Sainte-Aulaire, M. le baron de Barante, M. le docteur Cruveilhier et l'abbé Dupanloup.

M. de Talleyrand était décoré des principaux Ordres de l'Europe: chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand-croix de la Légion d'Honneur; des la création de l'ordre (1805), chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix des ordres de Saint-Etienne, de Hongrie; de l'Éléphant, de Danemarck; de Charles III, d'Espagne; du Sauveur, de Grèce; du Soleil, de Perse, de la Conception, de Portugal; de l'Angle-Noir, de Prusse; de Saint-André de Russie; de la Couronne, de Saxe; et de Saint-Joseph, de Toscane.

Il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de celle des Sciences morales et politiques.

Les funérailles de M. le prince de Talleyrand auront lieu mardi prochain, 22 mai, à l'église de l'Assomption. Elles se feront avec la plus grande pompe. Tous les ministres, tout le corps diplomatique, la Chambre des Pairs, beaucoup de députés, l'Académie Française, l'Académie des Sciences morales et politiques, se feront un devoir d'y assister.

Plusieurs pairs de France ou députés, ou membres des corps scientifiques réclament l'honneur de prononcer un discours sur la tombe. On croit que son successeur à l'ambassade de Londres, M. le général Sebastiani, sera appelé à appelé à apprécier sa carrière diplomatique.

A la chambre des pairs, on croit que son éloge funèbre sera prononcé par M. le duc de Broglie.

A l'Académie des sciences morales et politiques, c'est M. Mignet qui, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie, prononcera l'éloge en question.

M. le ministre du commerce a présenté hier six projets pour des concessions de chemins de fer de peu d'étendue, dont il a estimé la dépense totale à 50 millions environ. Il

s'appuyait sur le bras du compatriote qui l'accompagnait. On s'empressa de lui présenter une chaise, mais il la repoussa et sortit précipitamment de la rotonde en montrant Jacqueline par un geste singulier et qui éveilla vivement la curiosité d'un promeneur.

Mon émotion vous paraît bien singulière, disait l'Anglais, mais vous la comprendrez, quand vous saurez que ma femme et mon fils ont vécu pendant près d'une année parmi des animaux, ou si vous l'aimez mieux, parmi des hommes de cette espèce.

A ces paroles, le compagnon de l'étranger n'éprouva pas moins de curiosité que n'en éprouvait le promeneur occupé à écouter en contrebande.

— Votre femme, vos enfants! s'écria-t-il, les bruits singuliers que j'ai entendu répéter à Londres sur votre famille, monsieur Sydney, et que le berger poète Hogg a publiés en 1832, reposent donc sur quelque chose de véritable?

— Oui mon ami, c'est une histoire étrange qui tient du prodige et qui n'en est pas moins réelle, répliqua-t-il avec un sourire mélancolique. Elle m'a valu bien des larmes et bien du désespoir; mais enfin, la Providence a mis un terme aux épreuves qu'elle m'avait imposées, et ma femme et mes enfants m'ont été rendus.

Il y avait là dans cet exorde de quoi rendre indiscrètement curieux l'homme le plus réservé, et j'avouerai ingénument que le promeneur sous prétexte de caresser un joli buffle, se rapprocha plus encore des deux étrangers, non sans maudire son peu d'habileté de comprendre la langue anglaise. Néanmoins, si plusieurs détails de l'histoire contée par N. Sydney, lui ont échappé, du moins il est parvenu à saisir l'ensemble du récit.

Il y a quinze ans, me dit-il, mes affaires commerciales m'avaient

a en outre annoncé pour mardi prochain de nouvelles demandes de concession qu'on croit plus importantes.

— On a parlé diversement des dispositions de la chambre des pairs relativement à la conversion de la rente. La vérité est que la commission rejette à l'unanimité cette mesure. Le droit de remboursement est dénié en principe au gouvernement. Ce premier point ainsi décidé, il n'y a pas lieu à s'occuper de l'opportunité, ce qui abrège singulièrement les difficultés de la question.

La commission aussi unanime représente parfaitement l'opinion de la chambre où l'on compte à peine 15 ou 20 partisans de la conversion. Il est vrai que dans ce petit nombre de membres se trouvent précisément ceux dont le nom fait autorité en finances.

— La fin de l'audience de samedi, dans l'affaire Hubert-Grouvelle et consors, a été consacrée à l'examen du plan de la machine de Steuble, trouvé dans le chapeau d'Hubert. Il résulte des explications de M. Lepage, armurier, que cette machine par les frais qu'elle occasionnerait, l'embarras du transport et la difficulté de recharger, conviendrait plutôt à un gouvernement que pour un attentat isolé.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère a fait publier la dépêche suivante:

« Narbonne, 19 mai. » La faction de Zorilla, de 1650 hommes, a été battue le 17 près de Figuières par 600 hommes, commandés par le gouverneur de Gironne, 180 carlistes ont été tués; 100, dont 8 officiers ont été pris.

— On sait qu'une dépêche télégraphique avait annoncé le départ de don Carlos d'Estella pour Onate, à la suite de l'insurrection des troupes carlistes. Cependant, d'après les nouvelles de la frontière arrivées ce matin, le prétendant était encore à Estella le 15.

Le 11 au matin, don Carlos partit d'Estella avec une petite escorte; mais ayant rencontré sur sa route le général Guergué qui conduisait 7 bataillons de Biscaye et d'Alava que l'on avait mandés la veille, il rentra en ville avec eux. Il ordonna une grande revue de toutes les troupes dans la plaine de Dicastillo. Là il les harangua et les engagea à rentrer dans l'ordre et à respecter la discipline si nécessaire à une armée.

L'esprit d'insubordination continuant toujours à se manifester parmi les soldats. Guergué fit partir, le 12, pour le Carrascal, toutes les troupes qui ont donné des signes de mécontentement et poussé les cris de MEURENT LES JUNTAS! et LA PAIX! Elles se composent de 6 bataillons navarrais, parmi lesquels figurent les trois qui s'étaient insurgés la veille. On n'a point osé sévir contre ces troupes, et l'on n'a épargné ni promesses ni caresses de toutes sortes pour les déterminer à partir.

Le PHARE DE BAYONNE confirme que l'une des causes de la sédition de l'armée carliste est la nouvelle portée au quartier-général par le bataillon de Los Valles de la suspension des subsides de la Russie et des princes d'Italie.

— Une estafette partie le 12 de ce mois de Madrid apporte des lettres et des journaux de cette date. Les nouvelles des opérations militaires continuent d'être généralement favorables à la cause de la reine, qui voulant récompenser le zèle des maréchaux-de-camp Santos, San-Miguel, F. Mendez-Vigo et Borso di Carmanati, leur a accordé la grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique. En même temps, sur un rapport fait par le général Oraa, au sujet d'un voyage à Madrid de M. de Rochemore, aide-de-camp de Cabrera, et du

décidé à former un établissement dans l'Afrique méridionale, près de la ville du Cap. Mes bonnes relations avec la péninsule des Koulou, gouvernée par un chef nommé Karou, me valaient de grands avantages et me promettaient une fortune rapide et brillante? car ces honnêtes Cafres me donnaient, en échange des moindres objets de fer ou de cuivre, diverses productions que l'expédition, et que M. Griffith, mon associé, revendait à Londres deux ou trois cents fois ce qu'elles me coûtaient.

« Ma maison était entourée, à un quart de lieue à la ronde, de forêts immenses, telles qu'il s'en trouve sur tous les points de cette partie de l'Afrique, et ma femme, depuis dix-huit mois environ, habitait près de moi, lorsqu'un matin, en m'éveillant, je vis de ma fenêtre que tout mon jardin avait été ravagé. Il n'y restait plus ni un fruit ni un légume, et je restai bien convaincu qu'une bande de nègres avait commis ce pillage; car on voyait encore, sur la terre molle, les traces de mains et de pieds d'hommes.

« Le lendemain, pendant la nuit, tenu éveillé par l'inquiétude que me causait cette conduite hostile des Noirs mes voisins, j'entendis un bruit confus comme celui que produirait trente ou quarante personnes marchant avec précaution. Je sortis de mon lit; je m'avancai doucement près de la fenêtre... Jugez de ma surprise! une troupe de chimpanzés, ou grands singes noirs, semblables à des nègres, et armés de bâtons, escaladèrent le mur de mon habitation, s'entre-aidèrent à descendre, et après avoir traversé mon jardin, envahissaient le jardin voisin appartenant à mon premier commis. Alors, ces larrons s'organisèrent en chaîne, à peu près comme les maçons qui portent des pierres, et je les vis passer tour à tour par leurs mains, avec une rapidité merveilleuse tous les fruits de mon premier commis. Après avoir examiné quelque temps cette scène étrange, je pris mon fusil, j'entr'ouvris la croisée, je fis feu j'ajustai celui qui paraissait le chef de la bande. Mon coup partit, mille cris s'élevèrent,

fil du comte, le ministre de l'intérieur considérant la facilité que trouvent les agents de don Carlos à traverser l'Espagne et à se cacher à Madrid, a fait connaître qu'on ne permettrait plus à l'avenir aux étrangers de voyager en Espagne sans passeport de leur gouvernement, visé par les agents diplomatiques ou consulaires de l'Espagne des pays d'où ils viennent.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 mai.

La cour de cassation, dans son audience d'hier, a rendu un arrêt, longuement motivé, qui décide que les apports d'immeubles dans les Sociétés anonymes ne sont passibles que d'un droit fixe. On sait que l'administration, de l'enregistrement soutenait que ces apports étaient passibles d'un droit proportionnel.

— Les actions de 1.000 frs. de la compagnie lyonnaise pour l'éclairage au gaz tiré de l'eau, établi dans les faubourgs de Paris et de Lyon, sont montées à 5,500 frs.; ce gaz, sans odeur et sans fumée, sera établi sous peu de jours en Belgique.

— Nous apprenons de bonne part que M. d'Huart désire en finir de la question des journaux avant la fin de la session. Il s'efforcera de faire prévaloir le timbre uniforme, mais la chambre est décidément d'un autre avis. (Belge.)

L'INDÉPENDANT reproche de nouveau, ce matin, à l'administration communale de ne pas avoir voulu examiner les propositions du gouvernement. Elle aurait dû, dit-il, chercher à s'assurer ce qu'elles présentaient d'avantageux, chercher à obtenir ce que le gouvernement refusait. Les propositions de cette nature, ajoute-t-il, n'ont pas un tel caractère d'irrévocabilité qu'il faille les rejeter ou les admettre entièrement. Quant aux pillages, quand bien même elle eût liquidé les condamnations, quand bien même elle eût délivré, comme l'y engageait le gouvernement, des inscriptions de rentes aux réclamants, rien ne s'opposait à ce qu'elle fit valoir ultérieurement ses droits devant les chambres pour obtenir la mise à la charge de l'état du service de ces rentes. Rien n'eût été préjugé; l'administration communale, en consentant à liquider, pouvait ne liquider qu'avec réserve; et comme la chambre des représentants est saisie d'un projet auquel on pourra rattacher les indemnités de toutes catégories (1), comme d'ailleurs les chambres comptent parmi leurs membres plusieurs conseillers communaux qui peuvent user en tout temps de leur droit d'initiative, il n'est même pas besoin du concours du gouvernement pour faire discuter la question. Que cette question se présente, et l'on nous verra soutenir ceux qui réclameront en faveur de la capitale, parce que, s'il a été fait beaucoup pour elle, elle a aussi beaucoup fait pour le pays.

L'INDÉPENDANT termine en déplorant qu'à propos d'un dissentiment financier, des hommes graves, sérieux, véritablement amis de leur pays, se soient laissés entraîner à une pareille démarche, sans réfléchir à l'appui qu'ils allaient donner aux ennemis de notre indépendance, dans un moment où il est connu que tous les efforts, toutes les menées du cabinet de La Haye, et de ses agents secrets ou avoués, tendent à représenter la Belgique comme agitée de dissensions intestines, comme privée de tout élément d'ordre et de tranquillité. Certes, dit l'INDÉPENDANT, nous tenons la grande majorité des membres du conseil communal, pour de sincères amis de l'ordre de choses qui nous régite, nous les croyons animés d'intentions droites et pures, mais nous le demandons : des hommes qui voudraient, au milieu des embarras de la question extérieure, augmenter les périls qui nous environnent, auraient-ils agi autrement ?

Heureusement l'erreur est réparable, et nous les conjurons d'écouter notre voix.

Tandis que les meneurs de l'opposition, et des hommes perfides qui n'affectent de prendre si chaudement les intérêts de la ville de Bruxelles, que pour amener de nouvelles complications dans la marche du gouvernement, crient aux électeurs : « Il faut réélire tout le conseil communal, pour prouver aux ministres que leur conduite est l'objet d'un blâme universel, » nous disons, nous, aux conseillers démisionnaires :

« Oui, faites-vous réélire. Que vos noms sortent de l'urne électorale, nous nous en féliciterons, car nous n'en connaissons pas de plus dignes. Mais après votre réélection, prouvez aux ennemis du pays qu'ils ont mal à propos compté sur

(1) L'Indépendant fait observer ailleurs, que du chef des dégâts causés par la guerre, auxquels ce projet est relatif, la ville n'a à réclamer que 198,608 fr.; le reste étant dû à des particuliers.

on entoura le blessé, on l'emporta, et bientôt le jardin resta désert. Grâce à la frayeur que je leur avais causée, je me croyais, tout-à-fait et pour toujours, débarrassé de ces visiteurs importuns, et j'avais déjà fait replanter mon jardin, lorsqu'à sept à huit nuits de là, je fus éveillé par un bruit violent, et dont je reconnus bientôt la cause. C'étaient des pierres que l'on jetait en grande quantité contre mes fenêtres. Ma famille et mes domestiques alarmés accoururent près de moi et m'entourèrent, car le péril devenait pressant et les fenêtres ne devaient point tarder à céder aux coups contre lesquels on les cherchait. Je fis armer chacun de mes gens, en leur donnant, l'exemple du courage, j'ouvris la fenêtre pour tirer sur l'ennemi; mais à l'instant même, une grosse pierre me frappa rudement à la poitrine, je tombai sans connaissance, et quand je revins à moi, je me trouvai seul dans l'habitation. Tandis que, fort souffrant de ma blessure et de ma chute, j'essayais de me traîner dehors, j'entendis au loin un bruit d'armes à feu, et puis, les mousqueteries cessèrent. Mes domestiques et mes voisins revinrent alors chez moi, pâles et consternés : ils avaient mis en fuite les chimpanzés, mais ils n'avaient pu leur arracher ma femme et mon petit garçon que ces redoutables animaux emmenaient prisonniers.

Je ne vous peindrai point mon désespoir et ma consternation en apprenant cet horrible malheur. Je fus prêt de désespérer de la Providence et de recourir au suicide; mais le chef cadre, mon voisin, le bon Karou, me rendit quelque espérance en me disant que les Chimpanzés n'étaient point des animaux aussi féroces qu'on pouvait le croire, puisqu'ils n'ont point donné immédiatement la mort aux deux captifs, ajouta-t-il, c'est qu'ils veulent se contenter de les priver de leur liberté et les garder comme des otages en cas de nouvelles expéditions qu'ils méditent et dans lesquelles quelques-uns d'eux pourraient tomber entre nos mains. Si vous voulez m'en croire, nous organiserons une bande de chasseurs, nous irons à la recherche de votre femme et de votre fils, et je suis sûr que nous les délivrerons.

Quelques peu fondé que fût un pareil espoir, je m'y rattachai de toutes mes forces; j'organisai une bande de trente chasseurs, la plupart

vous. Reprenez vos fonctions pour les remplir désormais avec plus de prudence, avec plus d'application. Recherchez un peu mieux les vrais intérêts de la cité qui vous aura confié ses destinées pour la seconde fois; demandez pour elle tout ce qui est juste, mais aussi tout ce qui est possible, et quand le gouvernement vous tend une main bienveillante et secourable, ne la repoussez point, mais voyez en votre âme et conscience, si ce qu'elle vous présente n'est pas tout ce qu'elle peut offrir, et si en acceptant vous ne rétablissez pas complètement l'ordre dans votre administration. N'oubliez pas surtout que le gouvernement n'est pas le maître absolu de vous faire tout le bien que vous désirez, qu'il lui faut l'assentiment des chambres, et qu'il ne peut l'obtenir que pour des propositions raisonnables. Tâchez donc toujours que les vôtres le soient. De là dépend le succès, et non des résolutions prises au irato, et avec la raideur et l'entêtement d'hommes qui veulent tout emporter de haute lutte.»

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Au commencement de la séance de ce jour, M. le président a annoncé que la députation du sénat avait été reçue hier par le roi, et M. de Haussy a donné lecture de la réponse de S. M. Elle est ainsi conçue :

« Les sentiments et les vœux exprimés par le sénat sont aussi les miens; j'ai déjà eu occasion de le déclarer, tous les habitants du pays ont acquis des droits à ma plus active sollicitude.

« Il est vrai, messieurs, que les circonstances m'ont mis à même de rendre de grands services à la paix européenne, je désire et je demande qu'il m'en soit tenu compte dans l'intérêt de la Belgique. »

Le sénat a ensuite continué ses travaux : il a adopté, à l'unanimité et sans changement, les deux projets de loi relatifs à l'augmentation du personnel des tribunaux de Charleroy, de Tournay et de Diekirch, et à la procédure en cassation.

Il a également adopté l'amendement proposé par M. Thorn, à la loi relative aux mariages des miliciens, et un autre amendement relatif à l'entrée des bois étrangers.

Il a ouvert la discussion générale sur les projets de loi relatifs à la sortie des fils de lin, et l'emprunt de 57 millions, et aux pensions militaires.

Ce dernier projet a donné lieu à un long débat sur l'amendement que propose la commission. Elle veut que les militaires atteints de cécité et déjà pensionnés, puissent jouir du bénéfice de la loi, c'est-à-dire que leur pension soit augmentée et portée au taux stipulé par la loi pour ceux qui à l'avenir auront le malheur de devenir aveugles; M. de Haussy a été plus loin : il a déposé un amendement tendant à ce que la loi soit applicable en général à tous militaires qui ont été pensionnés depuis la promulgation de la constitution.

MM. les ministres des finances et de la guerre ont combattu l'amendement, en soutenant qu'il pourrait compromettre et retarder indéfiniment la loi; ils ont pensé qu'il conviendrait beaucoup mieux de présenter un projet de loi spécial.

Le sénat statuera demain sur ces diverses propositions.

Bruxelles, le 21 mai (trois heures). — La liquidation du jour était peu importante; elle n'a exercé aucune influence sur les transactions, car elles sont restées tout aussi mortes que les jours précédents.

Fonds de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4 A., 5 p. c. 102, 4 p. c. 95 A., 95 1/4 A. Société Générale titres en nom fl. 842 P., certificats au porteur émission de Paris 1700 P.; Société de Mutualité 1201 25 (130 1/8) A.; Banque de Belgique 1410 (141) P.; Actions-Réunies 1032 50 (105 1/4) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1102 50 (110 1/4) A., Sarrelongchamps 1755 (175 1/2) A.; Société Nationale 1500 (150) P.; Manufacture des Glaces 1250 (125) A.; Bray et Mourage 119 1/2 (597 50) P.; Bois des Hamandes 99 1/4 (496 25) P.; Société Linère de Gand 102 1/2 A.; Chemin de Fer de Cologne 1012; emprunt de la ville 97 P.

L'actif espagnol, sans cause connue, a éprouvé une forte dépression; son cours est tombé à 21 1/4 pour fermer à 21 1/8.

Rien en huile; vendeurs et acheteurs sont au marché de Termonde.

Anvers (2 heures 5/4). Par voie télégraphique. — Ardoin 21 1/2 1/4 cours; Banque de l'Industrie 104 1/2 1/4 105 7/8 104 1/4 P.; Banque Commerciale 115 1/4.

Amsterdam, 20 mai. — Ardoin 21 7/8, coupon 16.

LIÈGE, LE 22 MAI.

ELECTIONS PROVINCIALES.

Les défenseurs de la candidature de M. Neef ont dit : M. Neef possède une grande fortune, et cette fortune est la garantie de son indépendance;

Mais M. de Longrée possède également une grande fortune, et offre ainsi, sous le rapport de l'indépendance de sa position, une garantie égale à celle que présente M. Neef.

indigènes, et nous sommes, guidés par Karou, qui connaissait merveilleusement les forêts de cette partie de l'Afrique.

« Karou, non seulement se servait, pour nous guider, de sa connaissance des lieux, mais encore de son odorat; quand il était incertain de la route qu'il fallait suivre, il se couchait à plat ventre; humait le sol, prenait le vent, se relevait et se mettait en marche, ce fut ainsi qu'il nous amena au fond de la forêt, et non loin de la mer, dans un lieu où probablement n'avait jamais pénétré d'autres hommes que nous.

« Nos marches et nos contre-marches avait duré six semaines; — six semaines de fatigues et d'angoisses durant lesquelles bien souvent j'avais senti mon courage prêt à m'échapper ! Vous pouvez juger de ma joie lorsque je vis Karou poser son fusil à terre, se coucher à plat ventre, et nous faire signe de l'imiter... Nous étions parvenus près des habitations des chimpanzés.

« Ces habitations étaient des cabanes construites avec des branches d'arbres recouvertes d'herbes sèches, et qui ne me paraissent pas faites avec moins d'intelligence que les cases de la plupart des nègres de cette partie de l'Afrique. Nous ne tardâmes pas à en voir sortir plusieurs jeunes chimpanzés, à peu près de la taille de Jacqueline. Jugez de ma joie et de ma surprise ! L'un d'eux tenait dans ses bras un petit garçon nu, qui marchait déjà, et dans lequel je reconnus mon fils. J'allais m'élançer; j'allais pousser un cri, lorsque Karou me ferma précipitamment la bouche en la couvrant de sa large main, et me retint immobile.

« Quelques instants après, une femme parut; c'était la mienne, c'était Sophie, Sophie vivante, Sophie échappée à la mort. Alors Karou fit un signe à la troupe, nous nous levâmes précipitamment, en jetant des cris, et nous entourâmes mon fils et ma femme, éperdue de joie et de surprise en nous revoiyant d'une façon si peu prévue et si peu espérée. Ensuite formant un cercle autour d'eux, et tenant nos fusils armés, nous attendîmes l'ennemi.

Ils ont dit encore : M. Neef n'a jamais sollicité de place ni pour lui ni pour les siens ;

Mais M. de Longrée non plus n'a jamais sollicité de place ni pour lui ni pour les siens.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est point lié au pouvoir par des relations de famille;

Mais il n'existe aucun lien de parenté non plus entre M. de Longrée et les hommes du pouvoir.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est point, et ne consentira jamais à être l'instrument d'un parti;

Mais M. de Longrée n'est point, et ne consentira jamais, à son tour, à être l'instrument d'un parti. S'il avait voulu l'être, il y a long-temps qu'il serait arrivé au pouvoir.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est pas un homme ambitieux;

Mais trouvera-t-on, dans toute la carrière de M. Longrée, une seule preuve d'ambition ?

Ils ont dit encore : M. de Longrée n'a point d'antécédents politiques ;

Mais quels sont donc les antécédents politiques de M. Neef ? L'interdiction de planter une croix dans un cimetière, voilà le seul acte par lequel il ait signalé, jusqu'à présent, sa carrière administrative. Or, est-ce la un titre suffisant pour être jugé digne de la distinction qu'on veut lui conférer ?

Ils ont dit encore : M. Neef est jeune et actif ;

Mais M. de Longrée, qui a quarante-sept ans, touche-t-il à la caducité ? M. de Longrée n'est-il pas connu pour un des travailleurs les plus zélés, pour un des membres les plus actifs du barreau ?

Ils ont dit encore : nous ne connaissons pas les opinions politiques de M. de Longrée; qu'il fasse une profession de foi, et nous verrons ;

M. de Longrée fait une profession de foi; il y expose, avec une franchise entière, ses principes et ses vues. L'Esprit la reproduit, et la trouve seulement un peu vague. Le JOURNAL DE LA PROVINCE ne la reproduit point. Il craint, en l'insérant, de dé tromper ses lecteurs, sur les intentions absurdes et ridicules qu'il prête à M. de Longrée.

Mais pourquoi donc M. Neef n'a-t-il pas fait, à son tour, une profession de foi ? Le comité libéral en avait exigé une; mais M. Neef s'y est refusé. Il a répondu : JE NE VEUX PAS M'ENGAGER. Or, il nous semble que ceci est encore beaucoup plus vague que la déclaration de principes de M. de Longrée. Car, grâce à ce refus, les opinions de M. Neef resteront un mystère pour les neuf dixièmes des électeurs aux suffrages desquels on le recommande.

Ils ont dit encore : M. Neef n'est pas dépourvu de connaissances; il a beaucoup lu ;

Mais peut-on, de bonne foi, comparer les connaissances présumées de M. Neef avec les connaissances RECONNUES ET CONSTATÉES de M. de Longrée ? Peut-être M. de Longrée n'a-t-il pas lu autant que son concurrent, mais, à coup sûr, il a beaucoup plus étudié que lui.

Etablissez maintenant la balance et vous trouverez :

Que, sous le rapport de l'indépendance, du désintéressement, de la probité, de l'activité, M. de Longrée ne le cède nullement à M. Neef ;

Que, sous le rapport des connaissances, M. de Longrée, qui est un jurisconsulte profond, un habile avocat, un des membres les plus distingués de notre barreau, l'emporte de beaucoup sur M. Neef ;

Et enfin que, sous le rapport de ses opinions politiques, M. de Longrée doit inspirer plus de confiance, puisque ses opinions sont connues, puisqu'il a pris l'engagement public et formel de résister à tous les empiétements, de combattre les exagérations de tous les partis, sans distinction de couleur ou de bannière, tandis que les opinions de son concurrent ne sont point connues, et que les électeurs n'ont pour guides que les principes souvent contradictoires et opposés entre eux, des trois journaux qui appuyent la candidature de M. Neef.

Le JOURNAL DE LA PROVINCE prétendait, hier, que nous défendions TRÈS-MALADROITEMENT la candidature de M. de Longrée, et, le même jour, il publiait une lettre d'un électeur où on lit que la conduite du POLITIQUE, dans les élections actuelles, est, sinon bien franche, au moins TRÈS-ADROITE. B SEMPRE BENE !

Encore une INVENTION de l'Esprit ! On lisait hier dans ce journal : « On assure que l'alliance du POLITIQUE et du Courrier est devenue si intime que certain avocat, célèbre par le rôle qu'il a joué lors de la première candidature à la chambre de M. Tielemans, a négocié et opéré

« Il ne tarda point en effet à paraître, et cinquante ou soixante chimpanzés accoururent avec des bâtons et des pierres. J'allais faire tirer sur eux, quand ma femme s'élança hors du cercle que nous formions autour d'elle, se jeta entre nous et les singes, et fit quelques signes aux chimpanzés en leur montrant nos fusils; puis elle me dit de décharger le mien en l'air, et elle imita le mouvement d'une personne blessée qui se meurt, comme pour faire comprendre à ces animaux que toute résistance contre nous leur était impossible.

« Les chimpanzés la regardèrent tristement et se retirèrent à quelques pas de là, mais sans cesser de nous suivre des yeux. Je fis à l'instant construire avec des branches d'arbres une litière pour ma femme et pour moi; quatre nègres chargèrent cette litière sur leurs épaules, et nous nous mîmes en route pour revenir.

« Les chimpanzés nous accompagnèrent de loin pendant toute la durée de notre voyage, attendant sans doute une occasion favorable pour nous attaquer; mais nous fîmes trop bonne garde pour que jamais cette occasion se présentât, et nous arrivâmes sains et saufs à mon habitation. J'appris bientôt qu'un bâtiment se trouvait enrêlé à quelques lieues de là, prêt à mettre à la voile pour l'Angleterre. Je vendis mon habitation, et je partis pour Londres, afin de me soustraire, pour toujours à de si fustes périls. »

Pendant ce récit étrange, plus d'une fois une question s'était présentée à l'imagination de l'indiscret qui écoutait le conteur, et il disait la même curiosité sur le visage de l'étranger, auquel le voyageur disait son histoire. Cette question, quelque délicate et difficile qu'elle fut à poser l'Anglais la hasarda, lorsque le dauW jeta un cri si sauvage, que les deux causeurs se levèrent précipitamment, par un mouvement machinal de terreur. Ils quittèrent le banc et gagnèrent le jardin, où il devint impossible à celui qui les avait écoutés jusque-là, d'entendre la fin de leur conversation.

Sa curiosité resta donc non satisfaite, et le lecteur, à l'esprit duquel s'est également présentée sans doute la question qu'il aurait voulu entendre résoudre, devra, comme lui, rester dans l'incertain, BERTHOUD.

leur fusion, et qu'il est le rédacteur des articles du *Courrier* et du *Politique* relatifs aux élections provinciales. On juge après cela des principes de ces journaux et des convictions de leurs rédacteurs!

L'Espoir a vraiment belle grâce à parler principes et convictions. Nous avons démontré, et nous démontrerons encore, par des faits, que, depuis deux ans, l'Espoir a complètement changé de convictions et de principes!

Remarquez maintenant l'enchaînement logique de ces deux idées : « L'alliance du *Politique* et du *Courrier* est devenue si intime que certain avocat a négocié et opéré leur fusion !!! » Y comprenez-vous quelque chose? Il fallait mettre cette jolie pensée en vers, et la publier, sous forme de madrigal, ou plutôt d'énigme, à la fin du journal. Puis, après avoir mis agréablement à la torture l'esprit des lecteurs, dire le lendemain : Le mot de la dernière énigme est *non-sens*. La mystification eût été plus complète.

Mais que dire de ce célèbre avocat, de cet homme étonnant, qui, sans emprunter le secours d'une plume étrangère, sait alimenter, à lui seul, la polémique de deux journaux, et écrire trois ou quatre articles de fonds, par jour, sur le même sujet, et sans se répéter? N'est-ce pas encore une mystification?

Malgré l'absurdité de semblables allégations, absurdité qui ressort des termes même dont l'Espoir s'est servi, il importe, dans l'intérêt de la vérité, de les démentir hautement. Nous dirons donc que l'honorable avocat, auquel on fait allusion, n'a ni négocié ni opéré une fusion entre le *Courrier de la Meuse* et nous; que cette fusion n'existe pas; qu'il n'en a jamais été question; que cet avocat est complètement étranger à la direction et à la rédaction du *Politique*, et que, depuis six ans, il n'a ni écrit, ni fait insérer une seule ligne, ni un seul mot, dans notre journal.

Il s'est opéré un mouvement remarquable dans la presse française depuis quelque temps. Le *CONSTITUTIONNEL*, qui a tant attaqué M. Thiers, non-seulement sous le rapport politique, mais jusque dans les actes qui touchaient aux rapports dans sa vie privée, le *CONSTITUTIONNEL* reçoit aujourd'hui ses inspirations de M. Thiers. Le *JOURNAL GÉNÉRAL*, feuille naguère encore assez obscure, est rédigée dans le sens de M. Guizot, et reçoit ainsi une grande importance. Le *TEMPS*, qui jusqu'ici a soutenu le ministère Molé, semble depuis quelques jours désertier sa cause, ou plutôt en désespérer. Le *JOURNAL DES DÉBATS* seul lui reste fidèle.

De leur côté, les légitimistes se fortifient dans la presse, au moins à Paris; car il paraît qu'ils ont abandonné la plupart de leurs journaux de province. Ils viennent de faire l'acquisition d'un petit journal, qui, après avoir frappé à droite et à gauche, sur tous les partis, serait destiné à faire maintenant l'épigramme en faveur de la branche aînée.

Parmi les journaux qui ont récemment changé de propriétaires, on cite aussi le *MESSAGER*, qui aurait été acheté par un jeune fashionable attaché à la diplomatie française, M. de Walewski, auquel on donne une illustre origine, puisqu'on la fait remonter au grand homme qui a gouverné la France et porté si haut la gloire de ses armes.

Les journaux français ont annoncé, ces jours derniers, la nomination de M. Michel Chevalier aux fonctions de conseiller d'état, en service extraordinaire. M. Michel Chevalier est l'auteur des *LETTRES SUR LES ETATS-UNIS*, qui ont jeté tant de lumières sur les institutions et les mœurs de cette partie du monde. Récemment, le même publiciste a fait paraître un autre ouvrage qui obtient aussi un grand succès, sur les besoins matériels de la France. L'auteur y fait ressortir, avec beaucoup de force, la nécessité de la construction des chemins de fer. On voit avec satisfaction un homme de la capacité de M. Michel Chevalier entrer dans la haute administration.

Les progrès des élèves de notre académie de peinture en mettront bientôt plusieurs à même de suivre des leçons sur le modèle vivant. Alors un cours d'anatomie deviendra nécessaire. Ne serait-il pas convenable de nommer le professeur dès maintenant pour qu'il puisse se préparer.

Nous avons parcouru l'essai sur la statistique de la Belgique par M. Heusinger, premier commis au ministère des finances. Au nombre des villes qui possèdent une école industrielle, Liège n'est point citée. Serait-ce par hasard parce qu'elle n'obtient aucun subside sur la caisse de l'état? Toutefois, à défaut des ressources dont Gand jouit, notre école est organisée sur des bases fort larges, et cette année encore le conseil a voté une allocation extraordinaire de 4,000 frs. pour achat d'instruments.

Le comité patriotique central d'Arlon vient de publier la proclamation suivante:

« Concitoyens, un fait d'une haute importance vient de s'accomplir; vos protestations contre un odieux morcellement, celles de vos frères du Limbourg, ont été entendues des mandataires du pays; la chambre des représentants, à l'unanimité de ses membres, en a voté le renvoi au ministre des affaires étrangères. Ce renvoi est fondé sur ce que le traité des 24 articles n'existe plus, sur ce que le pouvoir exécutif est actuellement sans qualité ni mandat des chambres pour consentir aucune reconnaissance, aucun traité quelconque, sur ce que le démembrement du territoire porterait atteinte profonde à l'avenir, à l'indépendance et à l'honneur du pays, désaffectionnerait à jamais le gouvernement du roi et notre jeune royauté, sur ce que la violence seule pourrait arracher 560,000 Belges de la mère-patrie, sur ce qu'enfin le pays tout entier est résolu à assumer la responsabilité de ce refus et toutes ses conséquences.

« Le gouvernement a accepté ce renvoi sans protestation ni réserve; bien plus, il s'y est associé. Aujourd'hui, il ne pourrait plus consentir au morcellement du territoire, sans forfaire à la volonté de la représentation nationale, sans s'exposer à être désavoué par elle, sans se démentir lui-même.

« Concitoyens! Nous vous le disons avec confiance, la nationalité luxembourgeoise est indivisible; elle ne recevra aucune atteinte.

« La Belgique toute entière s'est déclaré solidaire du Luxembourg: notre cause et celle de tous les Belges.

« Que si la diplomatie étrangère, au mépris de votre volonté tentait pourtant de nous diviser, montrons-lui ce que peut un peuple libre et uni.

« Continuez donc vos protestations, associez-vous, nommez vos comités, et tenez-vous prêts à défendre, s'il le faut, l'indépendance que vous avez su conquérir.

« Pour rester tous Belges, nous n'avons qu'à le vouloir.

« Arlon, le 18 mai 1838.

« LE COMITÉ PATRIOTIQUE CENTRAL. »
(Suivent les signatures.)

— On écrit de Gand, le 20 mai:

« Les permissionnaires du 4^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Termonde, ont reçu l'ordre de rejoindre leur corps le 1^{er} juin prochain. Le régiment entier se rendra au camp de Beverloo le 6 du même mois. Il paraît qu'il n'y aura qu'un seul camp cette année; car les régiments qui ont fait partie de l'expédition du Luxembourg ne camperont pas. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est qu'ordinairement les trois bataillons d'un régiment ne se rendaient jamais au camp à la même époque, tandis que maintenant les régiments désignés pour former le camp ont reçu l'ordre d'y aller avec les trois bataillons.

« On dit qu'une partie du 12^e régiment en garnison à Gand viendra remplacer le 4^e à Termonde pendant que ce régiment sera au camp. (CONST. DES FLAND.)

— On écrit de Bruges, le 19 mai:

Les bataillons des régiments d'infanterie de ligne et de chasseurs à pied, désignés pour occuper le camp de Beverloo, pendant la deuxième période, sont: les premiers, deuxième et troisième bataillons des 1^{er}, 3^{me}, 4^{me} et 9^{me} régiments d'infanterie de ligne; des premiers et deuxième bataillons des 2^{me}, 6^{me} et 10^{me} régiments d'infanterie de ligne; 1^{er} régiment des chasseurs à pied; les premiers et deuxième bataillons du deuxième régiment des chasseurs à pied; les premiers, deuxième et troisième bataillons du 3^{me} régiment des chasseurs à pied.

On assure qu'il est question de faire rentrer prochainement à Bruges tout le matériel d'artillerie qui se trouve sur la frontière néerlandaise.

Les opérations pour le chemin de fer de Gand à Courtrai sont déjà commencées depuis quelques jours à Waereghem.

Les travaux du chemin de fer continuent avec activité; environ 100 ouvriers de plus ont été mis à l'œuvre cette semaine; on estime que d'ici à huit jours le terrassement sera complet jusqu'à Plasschendaele. Les travaux une fois à ce point, les ouvriers qui travaillent en ce dernier endroit seront employés dans la direction de Jabbeke vers Bruges. Nous venons de quitter un terrassier très au fait de ce genre d'ouvrage. Cet homme nous a déclaré que, dans la passe où il travaille, lui et ses compagnons gagnent 2 fr. 50 c. par jour. (Journal de Bruges.)

EMPRUNT D'ESPAGNE.

M. J. Safont, banquier à Madrid, vient de faire imprimer les propositions d'emprunt qu'il a adressées au gouvernement espagnol, tant en son nom qu'en celui de M. J. Lafitte. Ces propositions sont en effet, à quelques détails près, celles que M. Lafitte avait adoptées. Le projet d'emprunt repose tout entier sur cette idée que l'Espagne ne peut faire disparaître son papier sur les diverses places de l'Europe, qu'en rentrant dans les voies de la bonne foi et en faisant pour ses anciens créanciers tout ce que sa position actuelle peut lui permettre. L'emprunt serait négocié à 50 p. c.; mais en paiement de moitié de ces 50 p. c. chaque souscripteur serait autorisé à donner pour comptant des titres de l'ancienne dette; l'autre moitié serait versée en espèces.

Le nouvel emprunt serait doté d'un amortissement de deux pour cent; le service des intérêts et de l'amortissement serait garanti par des sûretés suffisantes consistant en diverses délégations de revenus publics et de biens domaniaux dont la perception et l'administration seraient remises à une *caisse d'amortissement* spécialement créée pour l'emprunt. Cette caisse serait indépendante du pouvoir et placée sous la surveillance des chambres; il y aurait aussi, comme dans l'emprunt de la ville de Paris et dans plusieurs emprunts étrangers, des primes attachées annuellement à un certain nombre de lots qui seraient favorisés par le sort. Les intérêts se paieraient tant à Madrid qu'à Paris et Londres; le tiers du montant de l'emprunt serait réservé aux capitalistes espagnols; enfin des bons du trésor portant 6 p. c. d'intérêt seraient délivrés aux anciens créanciers en paiement de leurs intérêts échus jusqu'en 1838. Ces bons, de même que les coupons de l'emprunt, seraient admis comme comptant en paiement des biens domaniaux remis à titre de garantie à la caisse de remboursement; enfin M. Safont s'oblige dès à présent à verser par douzième et de mois en mois 50 millions de francs au trésor d'Espagne.

On peut remarquer que par ces diverses combinaisons les anciens créanciers sont intéressés eux-mêmes au succès de l'emprunt, leurs titres, en effet, reprendraient de la valeur. Il est du devoir de l'Espagne d'améliorer leur position, comme il est de leur avantage que l'Espagne sorte enfin de la guerre civile qui la dévore afin de pouvoir s'occuper de les liquider entièrement.

Le nom de M. Lafitte a donné dans la Péninsule une très-grande popularité à ces propositions. On mande de Madrid que les promesses de souscriptions arrivent en abondance et que les capitalistes espagnols épuisent et au-delà le tiers de l'emprunt qui leur a été réservé. D'un autre côté, les créanciers français ont repris confiance, un grand nombre d'entre eux ont déjà déclaré que, non-seulement ils ne s'opposeraient pas à la négociation de l'emprunt, mais qu'ils y souscriraient les premiers. (J. du Commerce.)

Nous lisons dans la *Gaz. Musicale* du 15 avril dernier, les lignes suivantes touchant un de nos compatriotes, et nous nous faisons un plaisir de les reproduire:

M. César Auguste Franck de Liège, jeune artiste, doué d'une heureuse organisation, nourrie et développée par des études consciencieuses, a déjà su recueillir maint succès partout où il s'est fait entendre; tout récemment encore, dans un brillant concert qu'il a donné, le public se plut à reconnaître le talent précoce du bénéficiaire, dont nous avons remarqué avec satisfaction les immenses progrès. Ce n'est plus un élève timide, qui s'essaye sous la sauve-garde d'un âge encore peu avancé. C'est un pianiste sûr de lui-même, au jeu si nettement accentué et plein d'assurance. Nous avons été surtout à même d'apprécier ces qualités dans la belle fantaisie de Thalberg sur les motifs de don Juan; un grand trio pour piano, violon et violoncelle nous a convaincu que M. Franck n'est pas seulement un habile exécutant, mais qu'il peut devenir un compositeur distingué; la facture de ce morceau décelé une parfaite connaissance des ressources harmoniques.

Les principaux motifs choisis avec goût sont travaillés dans un bon style; les parties sont bien concertantes, les

modulations assez neuves, en un mot c'est une œuvre dont l'auteur mérite de sincères encouragements et fait concevoir les espérances les mieux fondées.

Dans un duo de Guillaume Tell, les deux frères Franck se sont partagé les applaudissements de l'auditoire; le jeune violoniste âgé de douze ans, a un jeu pur, facile et rempli d'expression; aussi les braves s'adressaient-ils autant à son habileté qu'à sa gentillesse. Mrs Cesar Franck et Liverani ont parfaitement rendu une sonate de Weber, pour piano et clarinette; l'exécution en a été irréprochable; impossible de mieux traduire la pensée large et profonde du compositeur.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 20 MAI.

Décès: 1 garç., 1 fille, 3 hommes, 1 femme, savoir:

Thomas-François Magnée, cabaretier, âgé de 75 ans, rue Table de Pierres, époux de Marie-Catherine Collette. — Mathieu Maréchal, tailleur, âgé de 52 ans, rue Montrognard, célibataire. — François Keller, manœuvre, âgé de 40 ans, rue Jonfosse, époux de Marie-Josephe Charlier. — Joséphine Olivier, brodeuse, âgée de 18 ans, rue Fond des Taves.

Du 21. — Naissances: 5 garçons, 4 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Jacques-Joseph Lovinfosse, armurier, âgé de 58 ans, rue faubourg St-Léonard, époux de Jeanne Namotte. — Marie-Catherine Maréchal, sans profession, âgée de 84 ans, faubourg d'Amorceur, veuve de Henri Boumaux.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi, NORMA, grand opéra en 3 actes.

LIBRAIRIE DE J. DESOER, A LIÈGE.

EN VENTE:

MISSION A TILFF.

Lettre à M***. Brochure de 80 pages, grand in-3^o.

PRIX: 50 CENTIMES.

Cette brochure est également en vente chez les principaux libraires.

ANNONCES.

FABRIQUE

DE

CHAPEAUX DE PAILLE,

RUE VINAVE D'ILE, N° 47, A LIÈGE.

L'épouse JANNÉ-JANSSEN, à l'honneur, d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets. 778.

BEAU QUARTIER A LOUER, tout à fait indépendant, Quai de la Batte, N° 1085. S'adresser Marché aux Fruits, N° 1035. 776

LA VENTE d'une BELLE MAISON avec cours, jardin et courie, sise à Liège, rue d'Amal, n° 563, annoncée pour le 21 mai courant, est remise au 31 même mois, à dix heures, en l'étude de M^e DUSART, notaire à Liège, où l'on peut s'adresser pour voir les conditions. 774

AVIS.

Les débiteurs de Jean MISSAIR, ex-prévôt militaire, décédé le six mai à Liège, ainsi que ceux qui ont des prétentions à charge de sa succession sont priés de s'adresser à M^e HENNAUX, avocat, rue derrière la Magdelaine à Liège. 758

Le Vendredi 25 Mai courant, à 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n. 588, à la Vente aux Enchères,

D'UNE MAISON,

sise rue des Clarisses, portant le n. 401, joignant d'un côté au Sr. Schel, au médecin Dupont, de devant à la rue et de derrière au couvent des Clarisses.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour connaître les conditions de la Vente en l'étude dudit notaire GILKINET.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORETS.

5^{me}. MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la COUPE de FUTAIE, ordinaire 1838, dans la forêt HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI 28 MAI 1838, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, par devant le notaire DUSART.

S'adresser pour de plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St.-Trond, au bureau du maître particulier des forêts de ladite société.

VENTE
D'UNE
Maison et de Terres,
A ANGLEUR.

MARDI 5 JUIN, 10 heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ.

Par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau, rue derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES
IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS,
SITUÉS, COMMUNE D'ANGLEUR, SAVOIR :

1^{er} lot. — Une MAISON, située au Rivage en Pot, cour, jardin et cottillage, d'une superficie de 21 ares 19 centiares.
2^{me} lot. — Un COTTILLAGE, situé même commune, en lieu dit campagne de Kinkempois, contenant 40 ares 16 centiares.
3^{me} lot. — Une HOUBLONNIÈRE, située au Rivage en Pot, contenant 28 ares 70 centiares.

S'adresser pour les conditions de cette vente, à M^r RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

VENTE
DE LA
Maison à Equipage,
DE FEU
M. DE DONNÉA DE GRAND-AAZ.

Le notaire MOXHON, de résidence à Liège, commis par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 15 mai 1858, dûment enregistré, procédera à la requête de M. l'héritier bénéficiaire de feu M. de Donnée de Grand-Aaz, par devant M. Charles CHOKIER, juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont-St.-Martin, n^o 607.

Le JEUDI 31 MAI 1858, à 10 heures du matin,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE
GRANDE MAISON A PORTE COCHÈRE,
avec cour, pompe, remise, écurie et beau jardin, située à Liège, place St.-Jean-en-Isle, cotée 809, et ayant deux issues, l'une sur la rue Place St.-Jean et l'autre sur la rue de la Casquette : le tout formant 660 mètres de superficie.

Cette maison, avantageusement et agréablement située au centre de la ville, gagnera infiniment de valeurs par la réalisation des projets de communication avec le quai de la Sauvenière.

On pourra la voir tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de relevée.

S'adresser à cet effet comme pour prendre connaissance des conditions de cette vente, en l'étude de M. Louis DE JAER, légiste, fondé de pouvoirs de l'héritier bénéficiaire, place Ste.-Claire, à Liège, ou en celle du notaire soussigné, rue Hors-Château. MOXHON, notaire. 753

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE FLÉMALLE-GRANDE.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la pétition, enregistrée au gouvernement provincial à Liège, le 15 mai 1858, sous le n^o 1134 du registre particulier, par laquelle les concessionnaires de la mine dite des Artistes ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 45 bonniers 37 perches 78 aunes, dépendant de la commune de Flémalle-Grande;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Arrête :
Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêt seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier cette demande et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liège et de Flémalle-Grande feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes; pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que

ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle est également chargée de faire poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et de nous transmettre ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les articles 9 et 11 de la loi du 2 mai 1857.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposans devront faire élection de domicile à Bruxelles en exécution de la loi du 2 mai 1857, soit dans leur pétition même, soit par acte séparé. Si les oppositions à la demande ci-dessus indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 5, 4 et 5 ci-dessus.

Bruxelles, le 9 avril 1858. NOTOUB.

SUIT LA DEMANDE.
Nobles et très-honorables seigneurs, députés aux états de la province de Liège.

Les soussignés Cockerill (John), demeurant à Liège, Surmond (Y.-D.-C.), à Utrecht; la dame veuve Bussy (P.-H.), Waleff (Hubert), à Flémalle-Grande, Poncelet (M.), Wery (P.-A.), à Seraing, et Malaise (H.-J.), à Jemeppe, concessionnaires de la mine des Artistes à Flémalle-Grande, district et province de Liège, viennent, par la présente, demander en extension pour ladite mine la concession d'une partie de terrains houillers dépendans de la commune de Flémalle-Grande, qui avoisine celle-ci vers l'ouest, d'une étendue de 45 bonniers 37 perches 78 aunes, délimitée conformément au plan de surface ci-joint, en triple expédition, comme suit :

Au nord-ouest, en suivant le prolongement d'une ligne droite, tirée du carrefour de Touvoye sur le Vieux-Chêne, situé à la jonction du chemin de Priesses avec celui de Derly, tendant de Mons à Flémalle-Grande jusqu'à la rencontre de la piedsente de Boulboule au chemin des Meuniers, à 102 aunes plus à l'ouest que la jonction de ladite piedsente avec le chemin de Flémalle et Souxhon à Mons, dite Voye-de-la-Chatne, point A. De ce point, suivant ladite ligne droite longue de 555 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers l'est de 91 1/4 degrés, se terminant à la jonction du chemin de Priesses avec celui de Derly, point B, premier point de limite de la concession.

A l'est, par une ligne droite longue de 577 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers sud de 25 5/4 degrés, se terminant à la jonction du chemin du Larron et des Pennes-de-Monts, point C, deuxième point de limite de la concession.

Au nord, en suivant la ligne droite longue de 880 aunes, tirée de l'angle est de l'Isle-des-Corbeaux, sur la jonction des chemins du Larron et des Pennes-de-Monts, jusqu'à la rencontre du chemin dit Voye-de-Werchay, à 45 aunes vers nord de la jonction de ce dernier chemin avec celui du bois Donnay, dernier point de limite avec la concession, point D.

Au sud de ce point, par une deuxième ligne droite longue de 707 aunes, formant, avec la première, un angle vers ouest de 5 1/4 degrés, se terminant à la borne n^o 1, point E.

Au sud-est, par une troisième ligne droite longue de 625 aunes, formant, avec la deuxième, un angle vers sud de 156 1/2 degrés, se terminant à la borne n^o 2, point F. De ce point, par une quatrième ligne droite longue de 146 aunes, formant, avec la troisième, un angle vers sud-est de 169 1/2 degrés, se terminant à la borne n. 3, point G. De ce dernier point, par une cinquième ligne droite longue de 66 aunes, formant, avec la quatrième, un angle vers nord-ouest de 170 5/4 degrés, tirée sur une quatrième borne, placée au chemin de Flémalle et Souxhon à Mons, point H.

A l'ouest et nord-ouest, suivant ce dernier chemin vers nord jusqu'à la rencontre de la piedsente de Boulboule, point I.

Au sud de ce point, suivant ladite piedsente, jusqu'au point de départ A.

Lorsque les soussignés firent leur demande en concession, leur intention était de prendre vers sud, pour limite, le banc de grès de Flémalle dont ils ne connaissaient pas bien la direction. De nouvelles reconnaissances les ayant mis à portée de fixer plus exactement la direction de ce banc et notamment dans sa marche vers l'ouest, où ils avaient la nécessité de prendre une extension pour donner le développement indispensable au bien-être de leurs travaux, et en même temps de prendre des abornemens plus convenables avec la société du Xhorré, située à Flémalle-Grande, ils se sont entendus avec ces exploitans pour déterminer plus exactement la position dudit banc, qu'il est d'autant plus intéressant de conserver pour limite, qu'il sépare et deux systèmes de couches totalement différens, qui autrement auraient été coupés en deux, si l'on s'était tenu à la limite réglée vers sud pour la concession accordée.

En justification de leurs facultés, ils joignent à la présente un acte de notoriété passé par-devant maître et offert aux propriétaires de la surface, comme pour leur concession, quarante cents des Pays-Bas par bonnier.

Ils osent espérer que vous daignerez accueillir leur demande.

Ils ont l'honneur d'être avec respect,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs et

(Signé) Cockerill (John), Bussy (A.), Waleff (H.), Malaise (H.-J.), Poncelet (M.), Wery (Pierre-Alb.)

Pour M. Surmond, Poncelet (M.)

La CREOSOTE BILLARD contre les
MAUX DE DENTS,

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. ON GARANTIT QU'ELLE S'EMPLOIE SANS LE MOINDRE DANGER. 2 francs le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont-d'Ile, 851, à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 17 mai 1858, enregistré à Liège le 18, A LA REQUÊTE de L'ETAT BELGE, poursuite et diligence de M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS; attendu que pour l'élargissement et la rectification de la route de première classe n^o 4 de Liège à la frontière prussienne vers Malmedy, au-delà du pont établi sur la Vesdre à Chénée, ordonnés par les arrêtés royaux des 16 juin 1855 et 15 mai 1857, il doit être opéré sur la partie supérieure du biez de décharge du moulin à farine du sieur Joseph DEVILLERS, le long de la rive gauche de la dérivation de la Vesdre, une EMPRISE d'environ quatre cent quarante mètres carrés, mesurée au fond dudit biez ou six cent soixante mètres carrés, en y comprenant la berge du biez ou le talus par lequel le fonds de celui-ci se raccorde avec la route qui longe le sommet de cette berge; le tout ainsi que c'est indiqué à l'encre rouge sur le plan qui a été déposé à l'inspection de l'intéressé en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire, assignation a été donnée audit sieur Joseph Devillers, propriétaire, domicilié à Liège, à comparaitre le deux juin prochain, dix heures du matin, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété dont il agit.

Pour extrait conforme : EMONTS, avoué. 775

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

La dame veuve N. Adam et le sieur H. J. Chaumont demandent respectivement l'autorisation de construire un four à pain, la première dans la maison n^o 552, rue de la Cour, le second sur le derrière de sa maison, située au faubourg Vivegnis, n^o 265.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration. 16 mai 1858. Pour le président, F. PIERCOT.

BOURSES.

LONDRES, LE 19 MAI.

3 % consolidés.	94 1/8	Différées	9
BELGE 1852, c. d.	101 5/4	Passives	5 5/8
HOL. Dette active.	54 5/8	RUSSE	—
PORTUG. 5 p. c.	57 1/2	BRESIL	79 1/2
Id. 5 p. c.	25 5/4	MEXICAINS 5 p. c.	28
ESP. Emp. 1854.	22 5/4		

ANVERS, LE 21 MAI.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	115	P
" Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 1/8	A
Empr. de 48 mill.	102	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8	A
Id. de 50 mill.	95 1/4	P Cert. à A. 1854.	100 1/4	
HOLL. Dette active.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Métall.	106 5/8	P		
Lots de fl. 100.	511	A Amsterd. C. jours.	1/2 % p.	
" fl. 250.	451	A Id. 5 mois.	—	
" fl. 500.	750	P Rotterdam. C. jours.	1/2 % p.	
POLG. Lots fl. 500.	115 5/4	A Id. 5 mois.	—	
" fl. 500.	141 1/4	A Paris. C. jours.	—	
BRES. Em. L. 1854.	79	A Id. 5 mois.	—	
ESPAGNE. Ardoin.	21 7/8 5/4	A Londres. C. jours.	40/4	
Dette passiv. 1854.	—	A Id. 2 mois.	40/1 1/2	
" Différée.	6	P Francfort. C. jours.	—	
DANEMARC. E. Notl.	95 1/2	A Id. 5 mois.	55 7/16	
Dito à L.	74 5/8	P Bruxelles et Gand.	1/8	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 21 MAI.
On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour.
L'actif espagnol ouv. 21 1/2 argent, après 21 7/8 et reste 21 5/8 arg. au comptant.
Primes fin courant 21 5/4 dont 1 0/10 cours.
Primes au 24/25 courant 21 5/8 0/10 dont 1/8 0/10 et argent.
Actions de la Banque Commerciale d'Anvers 115 1/4 0/10 papier.
Actions de la banque d'Industrie, 104 1/2 0/10 papier.

BRUXELLES, LE 21 MAI.

Dette active 2 1/2	54 5/4	A Brasseries	—	
Emp. Rothschild.	102	A Tapiss.	108	A
Fin courant.	102	A Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	95 1/4	P Mutualité.	120 1/8	A
Fin courant.	95 1/4	P S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	97	P Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	842	P Act. Réunies.	105 1/4	P
Emp. de Paris.	1790	P Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	165	P Houyoux.	—	
B. de Belgique.	141	P Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	110 1/4	A Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	152	A Luxembourg.	—	
Banque Foncière.	105 1/4	A Civile.	—	
Idem.	99	A Herve.	—	
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	1012	
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	119 1/2	P
Sclessin.	—	A Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	150	P Holl. Dette active.	54	A
Levant du Fleuu.	—	A Losrenten inscrit.	90 7/8	A
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 1/4	
Sars-Longscham.	175 1/2	A Naples. C. Falcon.	95	A
Chemin de Fer.	—	A Espagne. Ardoin.	21 5/8	A
Vennes.	—	Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	22 D. 1 et P	
Chatelneau.	—	A Différée de 1850.	—	
Verviers.	125	A Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	A Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	78 1/2	A
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/4	

MARCHÉ DE LIÈGE DU 21 MAI 1858.
Froment, l'hectolitre. fr. 18 70.
Seigle, idem. 15 68.

Imprimerie de J.-Bte NOSENT, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.